

ÉLECTION JUDICIAIRE COMPLÉMENTAIRE

Appel de candidatures

Magistrat·e de l'ordre judiciaire

Juge à 100%

au Tribunal cantonal

Sont éligibles aux charges judiciaires les Suisses·ses qui ont l'exercice des droits civils. Une formation juridique complète en droit suisse et un brevet d'avocat·e sont en outre considérés comme nécessaires, de même que de solides capacités en matière de rédaction de décisions judiciaires et des connaissances tout spécialement en droit civil, y compris le droit des contributions d'entretien.

Lieu de travail : Neuchâtel.

Entrée en fonction : 1er janvier 2026 ou à convenir. Domiciliation dans le canton obligatoire.

Délai de postulation : 7 novembre 2025.

Renseignements : Mme Jeanine de Vries Reilingh, juge, tél. 032 889 61 60.

Les personnes intéressées à ce poste et remplissant les conditions légales pour l'occuper sont invitées à faire acte de candidature par voie électronique à : postulation.magistrature@ne.ch.

Votre postulation comprend : un CV, une liste de références, un extrait du registre des poursuites, un extrait de votre casier judiciaire, une attestation de l'exercice de vos droits civils, ainsi que l'indication de vos liens d'intérêts au sens de l'article 17 de la loi sur la haute surveillance (LHS).

Conformément aux articles 14, alinéa 2, et 18, alinéa 2, LHS, les dossiers de candidature seront transmis aux membres du Grand Conseil, au Conseil d'État, ainsi qu'aux organes consultés, à moins que la/le candidat·e ne s'y oppose.

Les candidat·e·s retenu·e·s seront auditionné·e·s par la commission judiciaire du Grand Conseil **le 19 novembre 2025, entre 13h30 et 17h30.**